

Le 10 juillet 2023



Illiko
Texto

Vous avez un nouveau
message du SNUP

DES MESURES POUVOIR D'ACHAT POUR TOUS

Comme mentionné dans notre [illiko vidéo du 9 Juin 2023](#) le **SNUP** revendique des mesures pouvoir d'achat fortes pour les personnels de la CDC.

Quelles sont donc les propositions de la Direction ?

Qu'avons-nous obtenu ?

Quels sont les risques à s'opposer à ce projet d'accord ?

- 1. Une augmentation générale de 2%** au 1^{er} Juillet 2023 **pour l'ensemble des personnels de la CDC** (salariés, fonctionnaires, contractuels) **sur toute la rémunération.**

Si bien évidemment le SNUP aurait souhaité la revalorisation de votre rémunération à hauteur de l'inflation, il convient de mentionner que **la hausse du point** dans la Fonction publique ne sera que de **1,5% au 1^{er} Juillet 2023** et portera uniquement sur **le traitement** (60% de ce que touchent en moyenne les fonctionnaires à la CDC chaque mois).

La proposition de la Direction est donc bien plus favorable !

Mais en **l'absence d'accord**, la DRH nous a signifié qu'elle se calerait sur la disposition Fonction publique mais en nous faisant la faveur de l'appliquer sur l'intégralité de la

rémunération soit **une augmentation générale de 1,5% ... C'est moins que 2% qui est la proposition en cas de signature d'un accord et surtout cela reviendrait à accepter d'obtenir bien moins sur la Prime de Partage de la Valeur ajoutée (PPV) !**

Pensez-vous qu'il est raisonnable de vous faire perdre de l'argent alors que l'inflation rogne déjà assez votre pouvoir d'achat ?

2. Une Prime de Partage de la Valeur ajoutée (PPV) améliorée en cas de signature d'un accord.

Le SNUP s'est battu pour que la Direction revoie **les paliers d'attribution** et **les montants alloués**. Nous avons donc obtenu les PPV suivantes :

- **1 500 €** si rémunération inférieure à **2 SMIC** (initialement 1 250 € si rémunération inférieure à 1,75 SMIC)
- **850 €** si rémunération comprise **entre 2 et 2,5 SMIC** (initialement 750 € si rémunération comprise en 1,75 SMIC et 2,25 SMIC)
- **550 €** si rémunération comprise entre **2,5 SMIC et 3 SMIC** (initialement 450 € si rémunération comprise entre 2,25 SMIC et 3 SMIC).

Ces avancées permettent à 60% des personnels de bénéficier d'une PPV et surtout de donner plus à ceux qui gagnent le moins !

Et quoi pour les 40% de personnels restants qui gagnent trop pour être éligibles à la PPV ?

Ils bénéficieront d'une augmentation générale de 2%. Comme la base de leur rémunération est plus importante, la revalorisation au 1^{er} juillet le sera tout autant pour eux !

Pour mieux comprendre, prenons quelques exemples :

➤ **Cas 1 : rémunération annuelle de 100 000 € bruts.**

L'agent sera non éligible à la PPV mais il touchera une augmentation de 2% au 1^{er} Juillet 2023 soit **une revalorisation pérenne de sa rémunération de 2 000 €/an**

➤ **Cas 2 : rémunération annuelle inférieure à 2 SMIC (soit 40 540 €/an).**

L'agent touchera **une PPV de 1500 €** et **une augmentation pérenne annuelle maximale de 811 €** (2% de sa rémunération) soit **2 311 € (+311 € par rapport au cas 1)**. **La PPV compense donc le manque à gagner** par rapport aux plus fortes rémunérations pour ceux gagnants moins de 2 SMIC 😊 .

- **Cas 3 : rémunération annuelle supérieure à 40 540 € (2 SMIC) mais inférieure à 50 676 € (2,5 SMIC).**

L'agent touchera **une PPV de 850 €** et **une revalorisation annuelle comprise entre 811 € et 1 014 €.**

Au global, **cela ne compensera pas l'augmentation pérenne que touchera le cas 1 chaque année.** La PPV de 850 € aux personnels concernés **est justifiée pour éviter un déséquilibre trop important !**

- **Cas 4 : rémunération annuelle supérieure à 50 676 € (2,5 SMIC) mais inférieure à 60 811 € (3 SMIC).**

L'agent touchera **une PPV de 550 €** et **une augmentation annuelle comprise entre 1 014 € et 1 216 €.**

Au global, **cela ne compensera pas l'augmentation pérenne que touchera le cas 1 chaque année.** La PPV de 550 € aux personnels concernés **est justifiée pour éviter un déséquilibre trop important !**

Tout n'est pas parfait dans cet accord **mais nous reconnaissons une certaine forme d'équité dans ce dispositif de PPV !**

Il est facile de crier haut et fort qu'on aurait pu obtenir plus **mais ces propositions sont convenables** 😊

Si le choix à faire n'est pas clair pour le syndicat majoritaire qui a signé une PPV pour bien moins en 2021 et pour d'autres,

le SNUP, quant à lui, signera l'accord relatif aux mesures pouvoir d'achat !

Vous informer et vous dire la vérité,

sn^{Up}

c'est cela la SNUP Attitude !